

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|--|--|
| Nom de l'exploitant 678667 NB Ltée | Numéro de permis 2015168 | Date d'inspection Le 15 août 2024 | |
| Nom de l'établissement École de la Petite Enfance | | Numéro de téléphone (506) 395-4013 | |
| Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|--|-----------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance. | 11(b) | 02 juin 2025 | |
| Commentaires : Les éducateurs doivent avoir terminé avec succès le cours d'Introduction à l'éducation de la petite enfance (60 hrs) et le curriculum éducatif (30 hrs). Présentement une éducatrice est inscrite et doit debuter la formation en janvier 2025-mai 2025 Cette lacune sera corrigée lorsque l'éducatrice aura terminé la formation exigée. | | | |
| 31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. | 31(3) | 19 août 2024 | |
| Commentaires : L'aire de jeu extérieur doit être sûrs et sans danger pour les enfants. Il est recommandé de couper l'herbe afin d'assurer une aire de jeu sécuritaire et réparer les parties de clôture relâchée | | | |

| |
|--|
| <p>Commentaires généraux</p> <p>Ratio respecté lors de mon inspection annuelle.</p> <p>Discussion avec l'exploitante concernant l'aire de jeu extérieur (clôture), heures de développement professionnel des éducatrices, un rappel concernant un casier judiciaire expirant sous peu pour une éducatrice. Observation: jeux libres, tintamarre organisé par les enfants et éducatrices pour la fête nationale des Acadiens, séance des toilettes, collation, jeu extérieur, diner et préparation pour la sieste.</p> <p>Heures développement professionnel: 2 éducatrices doivent avoirs complétées leurs 10 heures de développement professionnel avant l'expiration du permis.</p> |
|--|

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 août 2024

Date

original signé par

Le 15 août 2024

Martine Thibodeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date